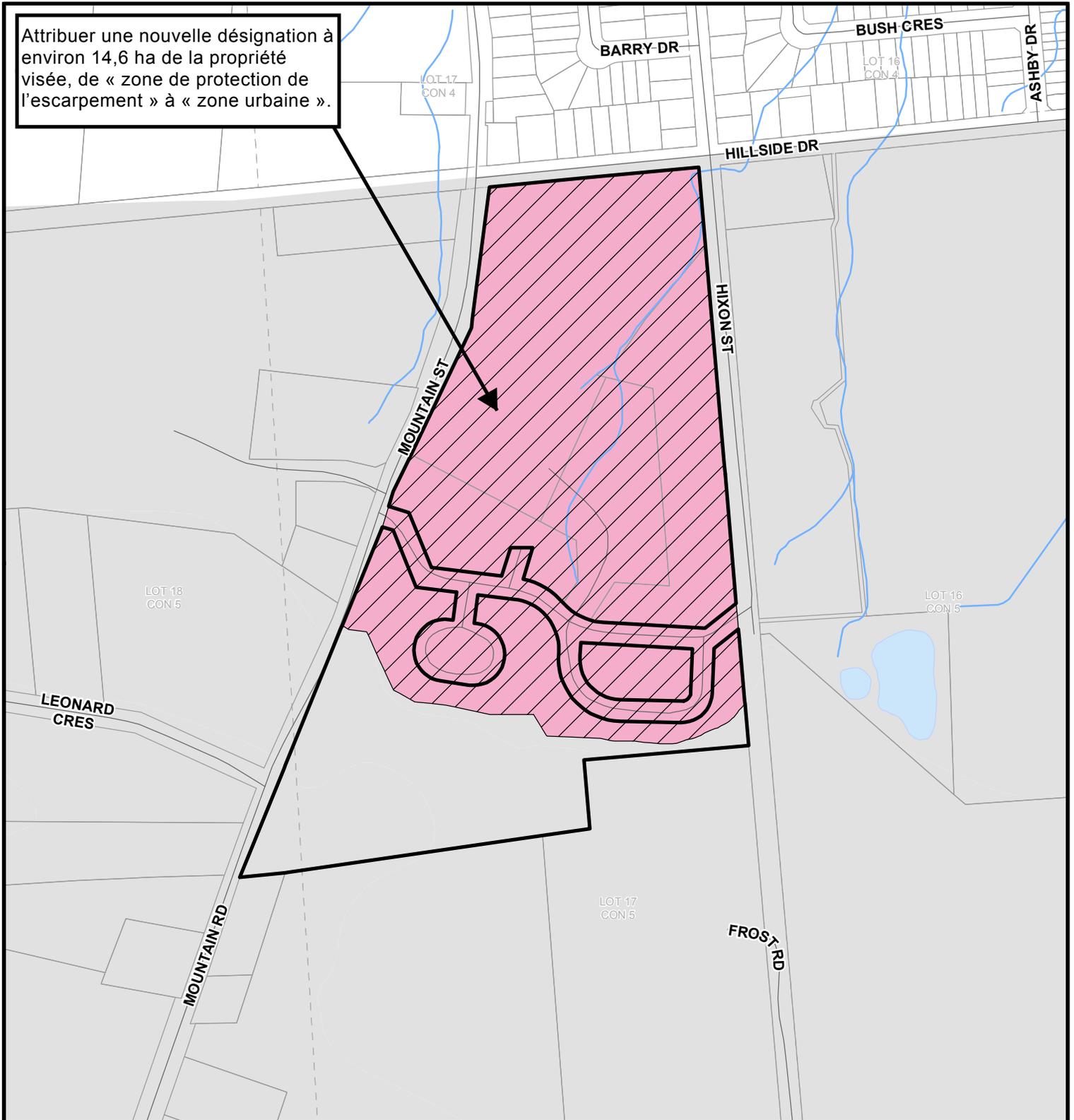


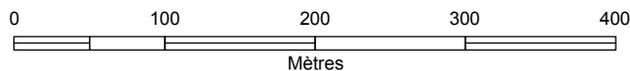
Attribuer une nouvelle désignation à environ 14,6 ha de la propriété visée, de « zone de protection de l'escarpement » à « zone urbaine ».



Carte 3 CARTE ILLUSTRANT LA MODIFICATION UA 10



- Propriétés visées
- Zone urbaine
- Zone de la modification
- Zone du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara



26 janvier 2017

Les désignations du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara indiquées sur cette carte sont approximatives et devront être confirmées par l'inspection du site et l'application de la section d'interprétation des limites du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Cette carte n'est pas un document juridique et pourrait contenir des erreurs ou des omissions.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015

SOURCE : Base tirée de la Base de données topographiques numériques de l'Ontario, échelle 1:10000

Carte compilée et produite par le service des systèmes d'information géographique (SIG) de la Commission de l'escarpement du Niagara, ministère des Richesses naturelles et des Forêts

